U.E.C.1

1046

Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)

Droit - Economie - Sciences Sociales

Assas

Session : Septembre 2018

Année d'étude : Deuxième année de licence droit

Discipline : ***Droit des affaires 1***

(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours :

M. Dominique BUREAU

Document(s) autorisé(s) :

Aucun document autorisé

Session de septembre 2018

1. Sur quel principe le nouveau Code de commerce issu de l'ordonnance du 18 septembre 2000 a-t-il été conçu (1 point) ?

2. Quel est le sens de la théorie objective des actes de commerce et quelles en sont les principales illustrations (1 point) ?

3. Quelles sont les personnes qui, faisant partie du secteur de l'artisanat, doivent être immatriculées au répertoire des métiers (1 point) ?

4. De quelles manières la commercialité des sociétés se détermine-t-elle ? Illustrez votre réponse à partir de types sociétaires précis (1 point).

5-6. Thomas, retraité et anciennement associé de la SARL Baby, a cédé il y a quelque temps à Léon, auteur comique, les parts sociales qu'il détenait au sein de cette société. En litige avec le cessionnaire, il entend agir en justice et vous pose les questions suivantes : quelle juridiction doit-il saisir à cette fin ? sur quel fondement (2 points) ? Et selon quels principes pourrait-il établir la preuve de la cession (2 points) ?

7. Thomas exerce son activité en qualité d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, et a ainsi affecté à cette activité professionnelle un patrimoine séparé de son patrimoine personnel. Quelque temps après, il a cédé ce patrimoine affecté à Léon. Celui-ci estime cependant à présent qu'il a fait une mauvaise affaire dont il souhaiterait sortir du mieux possible. Il entend dès lors agir en nullité de la cession, au motif que les formalités particulières prévues par le Code de commerce en cas de vente de fonds auraient dû être respectées, ce qui n'a pas été le cas ; en outre, il estime qu'au moins, les dettes nées de l'exploitation du fonds avant sa cession ne sauraient être désormais à sa charge. Il vous demande votre avis sur ces différents points (2 points).